

Objet :Référence :
2026 / 6 / 5CREATION D'UN
POSTE DANS LE
CADRE DU
DISPOSITIF DU
PARCOURS EMPLOI
COMPETENCESDATE DE CONVOCATION
19 Septembre 2026DATE D'AFFICHAGE
19 Septembre 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 21

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de* **CHERENG****L'an deux mil Vingt Six, le Sept Octobre à 18 heures 30 minutes,**

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DELBROUCQ Damien, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GALLAND Guillaume, GHESTEM Charles-Edouard, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absente excusée :

Mme DELECLUSE Léna donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent

Absent(e)(s) : Madame GARNIER Julia – Monsieur WAQUET Antoine**A été nommé secrétaire :** Monsieur BUISSE Jean-Louis

Le dispositif du Parcours Emploi Compétence a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétence repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

L'autorisation de mise en œuvre de ce dispositif est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer, à compter du 1^{er} Décembre 2026, 1 emploi dans le cadre du dispositif «parcours emploi compétences », dans les conditions ci-après :
 - o Durée du contrat : 12 mois avec renouvellement possible
 - o Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
 - o Rémunération : fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
 - o Contenu du poste :
 - Participation à la surveillance et à l'animation des temps de garderie
 - Participation aux missions de préparation des repas, de distribution et de service, entretien des locaux dédiés à la restauration
 - Participation à l'accompagnement des enfants pendant le repas
 - Participation à l'animation durant les accueils de loisirs
 - Entretien des bâtiments communaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis BUISSE



Le Maire,
Pascal ZOUTE